

ING Canada Inc. fixe le prix de ses 34,88 millions d'actions ordinaires à 26 \$CAN

ING Canada Inc. a annoncé aujourd'hui qu'elle a conclu une convention de prise ferme pour l'émission de 34 880 000 actions ordinaires, au prix de 26.00 \$CAN par action, à un syndicat dirigé par Merrill Lynch Canada Inc. et Marchés mondiaux CIBC Inc. L'entreprise a également annoncé qu'elle avait déposé un supplément de prospectus dans le cadre de ce premier appel public à l'épargne, annoncé précédemment. Le titre devrait être négocié, sous les réserves d'usage, à compter d'aujourd'hui, vendredi 10 décembre 2004, à la Bourse de Toronto sous le symbole « IIC.LV ».

La clôture de l'offre est prévue pour le 15 décembre. ING Canada a également accordé aux preneurs fermes l'option d'acheter jusqu'à 5 232 000 actions ordinaires supplémentaires au cours des 30 jours suivant la clôture, au prix d'offre, pour couvrir les attributions excédentaires, le cas échéant, et à des fins de stabilisation du marché.

À la suite de ce placement, ING Groep N.V. détiendra 72,9 % des 128 500 000 actions ordinaires émises et en circulation. Si et quand l'option pour attributions excédentaires sera levée intégralement par les preneurs fermes, ING Groep N.V. détiendra 70% des 133 732 000 actions ordinaires émises et en circulation.

ING Canada est le plus important fournisseur d'assurance de dommages au Canada sur la base des primes directes souscrites en 2003. Les principaux produits d'assurance offerts par ING Canada sont l'assurance automobile, habitation et responsabilité. ING Canada offre ces produits aux particuliers de même qu'aux petites et moyennes entreprises à travers le pays par l'entremise de ses filiales d'assurance.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation en vue de vendre, de même qu'il ne peut y avoir de vente d'actions ordinaires dans quelque territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en vertu des lois sur les -valeurs mobilières de ces territoires. Les actions ordinaires n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu de la United States Securities Act de 1933 (La Loi sur les valeurs mobilières) et, sous réserve de certaines exceptions, ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis.

Renseignements :

Gilles Gratton

Communications

ING Canada

416 217-7206

Mise en garde concernant les énoncés de nature prospective

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué concernant nos projets et nos intentions, nos attentes et nos résultats, nos niveaux d'activités, notre rendement, nos objectifs ou nos accomplissements actuels et futurs ou tout autre événement ou développement futur, constituent des informations prospectives. Les mots "peut", "devrait", "pourrait", "prévoit", "s'attend", "planifie", "à l'intention de", "croit", "estime", "prédit", "susceptible de" ou "éventuel", ou la forme négative ou autres variations de ces mots ou autres mots ou phrases comparables indiquent des informations prospectives. Les informations prospectives sont fondées sur nos estimations et attentes à la lumière de notre expérience et de notre perception des tendances historiques, des conditions actuelles et des développements futurs prévus, ainsi que d'autres facteurs que nous estimons appropriés dans les circonstances. De nombreux facteurs pourraient faire en sorte que nos résultats réels, notre rendement ou nos réalisations ou des événements futurs diffèrent de façon importante de ceux qui sont exprimés ou entendus dans les informations prospectives, y compris, mais sans s'y limiter, les facteurs qui suivent : notre capacité de mettre en œuvre notre stratégie ou d'exploiter notre entreprise selon nos attentes actuelles; notre capacité d'évaluer avec exactitude les risques reliés aux polices d'assurance que nous souscrivons; des développements négatifs du marché des capitaux ou autres facteurs pouvant avoir une incidence sur nos placements; le caractère cyclique du secteur de l'assurance IARD; la réglementation gouvernementale; les litiges et les poursuites réglementaires; la publicité périodique négative à l'égard du secteur de l'assurance; une vive concurrence; notre dépendance envers les courtiers et des tiers pour vendre nos produits; notre capacité de respecter notre stratégie d'acquisition; notre capacité à intégrer les activités d'Allianz du Canada; notre capacité de faire les économies prévues dans le cadre de l'acquisition d'Allianz du Canada; les incertitudes liées à notre acquisition d'Allianz Canada; l'influence importante d'ING Groep; notre participation à la Facility Association (un plan de répartition des risques obligatoire entre tous les participants du secteur de l'assurance); des attaques terroristes et événements qui s'ensuivent; des événements catastrophiques; notre capacité de conserver nos cotes relatives à la solidité financière; notre capacité de réduire le risque par l'intermédiaire de la réassurance; notre succès à gérer le risque de crédit; notre dépendance envers les technologies de

l'information et les systèmes de télécommunications; notre dépendance envers les employés clés; la conjoncture et les conditions financières et politiques générales; notre dépendance envers les résultats d'exploitation de nos filiales; l'absence d'historique de négociation de nos actions ordinaires et l'absence d'un marché liquide pour la négociation de celles-ci; la volatilité du marché boursier et autres facteurs ayant une incidence sur le cours de nos actions; les ventes futures d'un nombre important de nos actions ordinaires. Ces facteurs devraient être examinés avec soin et les lecteurs ne devraient pas se fier de façon exagérée aux informations prospectives. Nous n'avons pas l'intention de mettre à jour ou de réviser les informations prospectives, et ne nous engageons pas à le faire, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf tel qu'il est requis par la loi.

<https://salledepresse.intactfc.com/2004-12-10-ING-Canada-Inc-fixe-le-prix-de-ses-34,88-millions-dactions-ordinaires-a-26-CAN>